

CHESEAUX-SUR-LAUSANNE

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION DE GESTION

RAPPORT 2017

ET

RAPPORT DE LA COMMISSION AUX AFFAIRES
RÉGIONALES ET INTERCOMMUNALES
CONCERNANT LE SDIS LA MÈBRE

Table des matières

1. Commission de gestion	3
1.1 Composition de la Commission de gestion	3
1.2 Réunion de travail de la Commission de gestion	3
1.3 Glossaire	3
1.4 Cahier des charges de la Commission de gestion	4
2. Comptes 2017 et Commission des finances	4
2.1 Vérification des comptes	4
2.2 Rapport de l'auditeur	4
3. Suite donnée aux préavis de la Municipalité	5
3.1 Préavis 58/2015 « Renouvellement de la solution informatique communale »	5
3.2 Préavis 64/2015 « Demande de sortie de l'association ASIGOS présentée par les communes de la Chamberonne »	6
3.3 Préavis 68/2016 « Demande de crédit pour l'extension du cimetière communal »	6
3.4 Préavis 11/2017 « Demande de crédit pour la construction d'une nouvelle place de jeux dans le secteur du Marais du Billet »	6
3.5 Préavis 09/2017 « Demande de crédit pour l'acquisition et l'installation de modules externes provisoires au collège Derrière-la-Ville, pour accueillir deux salles de classes »	7
3.6 Préavis 51/2015 « Demande de crédit pour l'aménagement d'un terrain de beach-volley sur le site de l'espace public et sportif de Derrière-la-Ville »	8
3.7 Préavis 65/2016 « Adoption du PPA Le Pâquis et abrogation partielle du PdL Nonceret-la-Croix »	8
4. Questions relatives aux PV du Conseil communal	8
5. Programme de législation 2016-2021	10
5.1 Réflexion sur le contenu du Crieur	10
5.2 Energie	10
5.3 Aide au développement	10
5.4 Autres thèmes	10
6. Suite donnée aux vœux de la CG sur le rapport 2016	11
7. Domaines publics et privés de la Commune et services communaux	11
7.1 Etat d'entretien des bâtiments de la Commune	11
7.2 Trafic routier et parcage dans la Commune	12
7.3 Service technique	16
8. Liste des travaux effectués en 2017	17
9. Archivage	18
10. Rapport sur la vidéosurveillance	21
11. Cahiers des charges	21
12. Entretiens d'évaluation	21
13. Questions relatives au rapport de gestion 2017 de la Municipalité	22
14. Conclusion	23

Annexe : Rapport CARI SDIS La Mèbre

1. COMMISSION DE GESTION

1.1 COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION

La commission de gestion du Conseil communal de Cheseaux-sur-Lausanne est composée des membres suivants :

Hans-Peter Guggenbühl	président
Bernard Borgeaud	membre
Walter Lanz	membre
Claudio Venturelli	membre
Yves-Marie Hostettler	membre, rapporteur

1.2 RÉUNION DE TRAVAIL DE LA COMMISSION DE GESTION

La Commission de gestion s'est réunie 8 fois :

7 novembre 2017	12 mars 2018
28 novembre 2017	18 avril 2018
23 janvier 2018	2 mai 2018
27 février 2018	23 mai 2018

1.3 GLOSSAIRE

MUN :	Municipalité
CC :	Conseil Communal
CG :	Commission de gestion
COFI :	Commission des finances
CARI :	Commission des affaires régionales et intercommunales
AVACAH :	Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux personnes Handicapées
DLV :	Collège de Derrière-la-Ville
en bleu :	Réponses de la Municipalité
en rouge :	Remarques de la Commission de Gestion CG

1.4 CAHIER DES CHARGES DE LA COMMISSION DE GESTION

Aux termes de l'article 75 du Règlement du Conseil communal de Cheseaux-sur-Lausanne, le cahier des charges de la Commission de gestion est le suivant :

La Commission de gestion est compétente pour procéder à l'examen, pour l'année écoulée, de la gestion de la commune.

Elle a notamment pour mission, cas échéant par sondages, de :

- 1) *Prendre connaissance des comptes et du rapport de gestion des ententes intercommunales, associations de communes, sociétés, associations et fondations auxquelles la commune est intéressée, la commission de gestion pouvant faire appel à la commission des affaires régionales et intercommunales pour cette tâche ;*
- 2) *S'assurer de l'exécution des décisions prises en cours de l'année précédente ;*
- 3) *Vérifier la suite donnée par la municipalité aux vœux et observations contenus dans le rapport de la précédente commission ;*
- 4) *Inspecter les domaines publics et privés de la commune ainsi que les services communaux ;*
- 5) *Examiner les registres, rapports, procès-verbaux, archives de l'administration communale et des diverses commissions nommées par la municipalité, (sous réserve des dispositions des lois cantonales et fédérales) ;*
- 6) *Prendre connaissance de l'effectif du personnel communal et du tableau des traitements, des cahiers des charges ;*
- 7) *Vérifier que les entretiens d'évaluation du personnel communal ont été effectués conformément au Statut du personnel ;*
- 8) *Établir un rapport traitant du résultat de ses inspections et de la gestion municipale ; ce rapport tend à donner décharge à la municipalité.*

La Commission de gestion peut requérir l'avis de la commission des finances sur tout sujet financier ou poste particulier des comptes communaux.

La Commission de gestion et celle des finances tiennent, si besoin est, une ou plusieurs séances communes.

2. COMPTES 2017 ET COMMISSION DES FINANCES

2.1 VÉRIFICATION DES COMPTES

L'examen des comptes a été réalisé par la COFI qui est compétente pour rapporter directement au Conseil communal. Pour cet exercice, la CG et la COFI n'ont pas jugé nécessaire de tenir de séance commune.

La CG a reçu le préavis 22/2018 sur les comptes de l'année 2017 et en a pris connaissance.

2.2 RAPPORT DE L'AUDITEUR

Le rapport de l'auditeur relatif aux comptes de l'exercice 2017, daté du 19 avril 2018, ainsi que le rapport de l'auditeur relatif aux comptes de l'exercice 2017 de l'établissement scolaire de la Chamberonne, daté du 23 avril 2018, ont été transmis à la CG, qui en a pris connaissance.

Dans les deux cas, la conclusion est que l'examen succinct effectué n'a pas relevé de fait qui laisse à penser que les comptes annuels ne sont pas conformes à la législation applicable.

3. SUITE DONNÉE AUX PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

Article 75, chiffre 2)

« S'assurer de l'exécution des décisions prises en cours de l'année précédente »;

3.1 PRÉAVIS 58/2015 « RENOUELEMENT DE LA SOLUTION INFORMATIQUE COMMUNALE »

CG : La solution informatique utilisée par les services communaux et le prestataire choisi donnent-ils satisfaction aux utilisateurs ?

En général, la solution répond aux attentes des utilisateurs et donne pleine satisfaction. Seul le module contrôle des habitants en constante évolution pose quelques problèmes qui sont résolus par le prestataire au fur et à mesure.

CG : Les coûts d'exploitation sont-ils conformes aux prévisions budgétaires ?

Oui

CG : Des adaptations de la solution informatique ont-elles déjà été effectuées ou sont-elles envisagées ?

Oui, une mise à jour importante a été installée avec les patch et modifications requises par les clients de Dataconsulting dont la Commune de Cheseaux a été un fort demandeur.

De plus, les procédés liés aux paiements entrant et sortant ont été remplacés afin d'être compatibles avec la nouvelle norme en vigueur ISO20022.

CG : Des modules complémentaires ont-ils été installés ? (facturation métier, gestion de processus, GED)

Oui, nous avons mis en œuvre la facturation des taxes de traitement et d'utilisation des eaux claires (automatisées avec intégration des données modifiées du RF et extraction du cadastre).

Nous sommes en cours de la mise en œuvre des scans de factures fournisseurs, reprise automatique dans la comptabilité et visa informatique.

Nous avons également migré la gestion de la petite enfance (Galipette et UAPE) depuis Ofisa et repris la gestion des accueillantes en milieu familial (AMF) de Romanel, Cheseaux et BBS.

CG : La MUN envisage-t-elle d'utiliser le système E-Facture ?

Oui, c'est en cours d'étude.

CG : Les possibilités de connexion à distance, hors bâtiment communal, ont-elles été testées ?

Oui, et cela donne entière satisfaction.

3.2 PRÉAVIS 64/2015 « DEMANDE DE SORTIE DE L'ASSOCIATION ASIGOS PRÉSENTÉE PAR LES COMMUNES DE LA CHAMBERONNE »

CG : La Commune est-elle encore membre de l'ASIGOS ou l'affiliation a-t-elle pris fin ?

Notre appartenance à l'ASIGOS a pris officiellement fin au 31.12.2016. Les nouveaux statuts, sans la Chamberonne, ont été approuvés le 5.7.2017 par le Conseil d'Etat.

3.3 PRÉAVIS 68/2016 « DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'EXTENSION DU CIMETIÈRE COMMUNAL »

CG : Le budget a-t-il été respecté ?

Les travaux ne sont pas totalement terminés, mais nous estimons que le budget pourra être respecté.

CG : La MUN a-t-elle pris une décision la possibilité de remplacer le gazon par de la prairie fleurie en attendant que les nouvelles zones libres soient utilisées ?

Nous souhaitons maintenir le gazon. En effet, la prairie fleurie possède le gros désavantage d'essaimer fortement dans les environs. Son implantation entraînerait un surcroît d'utilisation non souhaitable de produits désherbants dans tout le reste du cimetière.

3.4 PRÉAVIS 11/2017 « DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE PLACE DE JEUX DANS LE SECTEUR DU MARAIS DU BILLET »

CG : Le budget a-t-il été respecté ?

Le préavis n'est pas bouclé mais le budget sera a priori respecté

CG : La MUN a-t-elle contracté un emprunt pour financer les travaux ?

Non

CG : Pour quelle raison la réalisation a-t-elle été reportée ?

On ne peut pas parler de report de la réalisation. En effet, suite aux travaux de la commission enfance/jeunesse, le préavis a été présenté en mai et les travaux ont débuté en septembre, en raison notamment des délais de commande du matériel.

CG : A-t-il été tenu compte des vœux exprimés par la commission ad hoc ? (bancs, déplacement des blocs en béton, point d'eau)

Oui, un point d'eau a été installé et les blocs de béton seront déplacés au printemps 2018.

Remarque :

La CG a visité la place de jeux et constaté, sur la base de la fréquentation et des retours qui lui ont été faits, que tous les éléments proposés rencontrent un vif succès. Force est de constater qu'une telle place de jeux répond à un réel besoin des habitants et qu'il est regrettable que les enfants en aient été privés pendant une saison. La CG regrette également et s'étonne que le règlement d'utilisation ne soit toujours pas affiché alors que la place de jeux est terminée depuis l'automne 2017 et ouverte depuis plus de 2 mois.

3.5 PRÉAVIS 09/2017 « DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DE MODULES EXTERNES PROVISOIRES AU COLLÈGE DERRIÈRE-LA-VILLE, POUR ACCUEILLIR DEUX SALLES DE CLASSES »

CG : **Le budget a-t-il été respecté ?**

Le préavis n'est pas bouclé mais le budget sera a priori respecté.

CG : **La MUN a-t-elle contracté un emprunt pour financer les travaux ?**

Non

CG : **Cette installation donne-t-elle satisfaction aux utilisateurs, notamment en termes de bruit, chaleur, confort, ... ?**

Il n'y a pas eu de réclamation (ni auprès de la direction, ni auprès de la municipalité).

CG : **Les coûts de ces modules sont-ils en adéquation avec le montant qui peut être refacturé à la Chamberonne ?**

Les montants refacturés à la Chamberonne correspondent au loyer et à l'entretien des salles de classe du secondaire.



Modules externes provisoires DLV

3.6 PRÉAVIS 51/2015 « DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE BEACH-VOLLEY SUR LE SITE DE L'ESPACE PUBLIC ET SPORTIF DE DERRIÈRE-LA-VILLE »

CG : **Le budget a-t-il été respecté ?**

Non. Un préavis de dépassement de crédit a été remis à la COFI et sera présenté au Conseil de juin 2018.

CG : **Quels sont les subsides touchés par la Commune pour cette réalisation ?**

Nous avons touché un montant de Fr. 17'000.-.



Terrain beach-volley DLV

3.7 PRÉAVIS 65/2016 « ADOPTION DU PPA LE PÂQUIS ET ABROGATION PARTIELLE DU PdL NONCERET-LA-CROIX »

CG : **Le Plan partiel d'affectation Le Pâquis a-t-il déjà été mis en vigueur par le Département cantonal compétent ?**

Le dossier a été envoyé au canton pour approbation préalable. Celle-ci pourra être traitée par le Département dès la fin de la période transitoire, c'est-à-dire dès l'adoption par la Confédération de la révision du Plan directeur cantonal.

Commentaire :

L'adoption du PPA Le Pâquis et l'abrogation partielle du PdL Nonceret-la-Croix ont été approuvés par le Département du territoire et de l'environnement le 25 avril 2018. Le PPA Grand Pré Sud – Secteur C a quant à lui été approuvé le 2 mai 2018. L'entrée en vigueur de ces PPA est subordonnée à d'éventuelles procédures de recours.

4. QUESTIONS RELATIVES AUX PV DU CONSEIL COMMUNAL

Pour cette tâche, la CG a relu les procès-verbaux des séances du Conseil communal de Cheseaux.

CG : **Quelle suite la MUN a-t-elle donnée à la Pétition de M. François Brélaz concernant la mise en place de leçons de natation (CC du 3.10.2017) ?**

Cette pétition est en cours de traitement. Une réponse devrait pouvoir être donnée à M. Brélaz et communiquée au Conseil lors d'une des séances du printemps.

Commentaire :

La MUN a communiqué la réponse à cette pétition lors de la séance du CC du 1^{er} mai 2018.

CG : **Quelle suite la MUN a-t-elle donnée au vœu de la CG qu'un décompte annuel des indemnités versées soit remis à chaque conseiller ?**

Dans l'immédiat, il apparaît que cette demande nécessiterait pour sa mise en place un important investissement en temps, qu'il y aurait lieu de mettre en relation avec le besoin. Nous étudierons cependant encore diverses alternatives qui pourraient être proposées.

Remarque :

La CG est pour le moins surprise par la réponse de la MUN. Dans la mesure où le boursier doit déterminer, pour chaque membre du Conseil communal, le montant qui doit lui être versé, la CG peine à comprendre en quoi l'établissement d'un décompte nécessiterait un important investissement en temps.

CG : **Quelle suite la MUN a-t-elle donnée à l'interpellation de M. Decotignie concernant les problèmes rencontrés par les personnes malvoyantes suite au réaménagement du centre du village ? (CC du 20.06.2017)**

Devant le refus du Canton d'accepter la proposition proposée en accord avec l'AVACAH, aucune autre solution n'a été envisagée.

CG : **Quelle suite la MUN a-t-elle donnée à l'interpellation de M. Deschamps concernant l'installation de tables de ping-pong ? (CC du 20.06.2017)**

Aucune actuellement. Au cours des dernières années de son existence, la table de ping-pong de DLV n'ayant été utilisée que comme banc par les jeunes, il n'a pas été jugé opportun d'en installer une nouvelle.

CG : **En référence à l'intervention de M. Decotignie lors du Conseil communal du 7 mars 2017, la MUN peut-elle préciser les raisons pour lesquelles le Skatepark n'est pas ouvert le matin les jours de semaine, excepté en période de vacances scolaire, et avant dix heures le samedi ?**

Dans le souci de ne pas entrer en conflit avec les riverains qui avaient fait opposition au projet

CG : **La MUN envisage-t-elle d'étendre les horaires d'ouverture du Skatepark ?**

A ce jour, non

Remarque :

La CG salue la préoccupation de la MUN de tenir compte des intérêts et attentes de toutes les personnes concernées lors de la fixation des modalités applicables à l'utilisation des infrastructures mises à disposition de la population. La CG rappelle cependant que le règlement de police fixe des règles générales et qu'il semble dès lors peu opportun de prévoir, pour chaque situation, des règles spéciales. Une ouverture du Skatepark avant dix heures le samedi devrait dès lors pouvoir être envisagée.

5. PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2016-2021

La Municipalité a adopté le programme de législature 2016-2021 en octobre 2016.

5.1 RÉFLEXION SUR LE CONTENU DU CRIEUR

CG : **Au sujet du Crieur, la MUN peut-elle préciser ses réflexions concernant la fréquence d'édition du Crieur et la manière de pérenniser son édition ?**

Le fonctionnement du Crieur donne satisfaction, et la Municipalité n'a pas de raisons actuellement d'apporter des modifications à sa fréquence de parution.

5.2 ENERGIE

CG : **A quel moment la MUN envisage-t-elle de transmettre au Conseil communal son préavis relatif à la création d'un fonds communal permettant la réalisation et la promotion d'actions énergétiques ?**

Le projet de règlement à ce sujet devrait être soumis au Conseil avant la fin 2018.

5.3 AIDE AU DÉVELOPPEMENT

CG : **A quel projet le fond annuel de CHF 2'000.- a-t-il été attribué ?**

Ce montant a été alloué en 2017 au Trait d'Union Cheseaux-Gourcy, pour la construction d'un centre de formation.

5.4 AUTRES THÈMES

CG : **La MUN a-t-elle fixé des conditions tarifaires préférentielles pour la location des tables et des bancs par les associations locales ?**

Les sociétés locales bénéficient de la gratuité pour la location de tables et bancs. Seul le transport, s'il est effectué par notre service de voirie, leur est facturé.

CG : **La MUN peut-elle donner des précisions sur l'avancement de ses réflexions concernant la ferme Emery ?**

En 2017, la Municipalité n'a pas poursuivi ses réflexions sur l'avenir de ce bâtiment, ceci dans l'attente des décisions du canton, concernant les PPA Pâquis et Grand Pré, conditionnant à terme la construction de nouveaux locaux scolaires.

6. SUITE DONNÉE AUX VŒUX DE LA CG SUR LE RAPPORT 2016

Article 75, chiffre 3)

Vérifier la suite donnée par la municipalité aux vœux et observations contenus dans le rapport de la précédente commission ;

Dans son rapport 2016, la CG a formulé principalement deux vœux. Le premier concernait l'indication dans le rapport de gestion des situations dans lesquelles la MUN a fait usage des autorisations générales et le second l'établissement d'un décompte des jetons de présence.

Si la MUN a répondu à satisfaction au premier vœu, la demande d'établissement d'un décompte des jetons de présence reste en suspens comme déjà évoqué précédemment dans ce rapport.

7. DOMAINES PUBLICS ET PRIVÉS DE LA COMMUNE ET SERVICES COMMUNAUX

Article 75, chiffre 4)

Inspecter les domaines publics et privés de la commune ainsi que les services communaux ;

7.1 ETAT D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS DE LA COMMUNE

Lors de l'élaboration de son rapport sur l'année 2016, la CG avait pris connaissance des rapports d'expertise établis par le bureau Fragnière Partenaires Sàrl en date du 28 juin 2016 concernant le Collège de Derrière-la-Ville et le bâtiment de la voirie situé à la route de Genève.

Plusieurs travaux avaient été identifiés comme prioritaires notamment pour le Collège de Derrière-la-Ville. La CG a posé deux questions concernant ce bâtiment.

CG : **La MUN peut-elle indiquer les travaux effectués en 2017 ainsi que les travaux planifiés pour 2018 ?**

En 2017, des travaux d'entretien courant ont été effectués (réparation d'un parquet abimé, réparation d'étagères, de portes, radiateurs, wc bouchés...). En 2018, un préavis présenté au Conseil de mai proposera des travaux à DLV1 (changement des fenêtres et stores et des portes de classe, mise aux normes des balustrades, isolation thermique des combles) et à l'ancienne salle de gym de DLV (fenêtres et pose de stores).

CG : **La MUN peut-elle confirmer que les travaux qualifiés de prioritaires pour DLV 1 par l'expertise du 28 juin 2016 seront réalisés dans le cadre du budget alloué par le préavis 20/2018 ?**

Nous confirmons que tous les travaux prioritaires pour DLV1 ont bien été inclus dans le cadre du préavis 20/2018.

CC : **Dans quel délai la MUN entend-elle présenter un préavis relatif aux travaux nécessaires pour les bâtiments DLV 2 et 3 ?**

Cela va dépendre du planning de construction d'un nouveau collège. Cependant à une exception près, tous les travaux urgents ont déjà été effectués.

CG : **La MUN peut-elle renseigner la CG comment est organisé l'accueil d'élèves qui souffrent d'un handicap physique ?**

Il existe des salles de classe accessibles sans escaliers (rez de DLV1 et 4, rez inférieur de DLV2).

7.2 TRAFIC ROUTIER ET PARCAGE DANS LA COMMUNE

Suite au réaménagement du centre, à l'aménagement d'un parking payant au Grand Pré et à la modification de la politique de stationnement dans le village, la CG posé plusieurs questions à la MUN.

Transit par Cheseaux

CG : **La Municipalité est-elle en mesure de fournir une estimation du nombre de véhicules qui transitent à l'heure actuelle quotidiennement par Cheseaux (par le centre du village, par le tunnel de contournement et par la rue du Timonet) ?**

Oui, il y a eu divers comptages réalisés pour le centre du Village par la commune et la gendarmerie. Pour ce qui est du contournement ce sont des comptages effectués sur mandat de Lausanne Région qui donne un ensemble de données

Pour le Centre du village, nous avons passé de plus de 8'400 véhicules/jour avant les travaux à 6'700 après.

Pour les comptages extérieurs, nous vous remettons en annexe le document en notre possession.

CG : **Quelle est l'évolution de ce chiffre par rapport aux années précédentes ? Quelles sont les prévisions pour les années à venir ?**

Charge de trafic journalier

	Etat 2014	Prévision 2030
①	14'000	19'000
②	3'600	2'000
③	7'500	6'300
④	6'700	6'800
⑤	18'500	26'800
⑥	13'800	20'000
⑦	5'300	4'500
⑧	18'700	27'500
⑨	3'500	2'000
⑩	10'300	18'000
11	16'000	23'900



CG : **Des mesures sont-elles prises ou envisagées pour améliorer la situation, soit pour réduire ou fluidifier le trafic, notamment aux heures de pointes ?**

Actuellement, nous sommes relativement limités dans les moyens, à moins de mettre en place des mesures qui pourraient être ressenties comme trop restrictives, entre autres pour le passage des transports publics,

Une étude en cours conduite par le SDNL, concernant l'agrandissement des deux giratoires Bel-Air et Mon Repos apportera une amélioration de la fluidité sur le contournement.

CG : La route de Lausanne et la rue de la Mèbre ont été équipées depuis quelques mois de ralentisseurs et d'obstacles. Ces dispositifs ont-ils eu des effets concrets sur la quantité de trafic de transit ou sur sa répartition ? Cas échéant, dans quelle mesure ?

Nous n'avons pas refait de comptage, toutefois une bonne partie des riverains semble apprécier ces mesures qui, concrètement, limitent la vitesse des usagers qui seraient tentés d'utiliser cette rue comme « raccourci ».

CG : La Municipalité est-elle satisfaite des mesures prises ? Cas échéant, envisage-t-elle d'équiper d'autres parties du village de dispositifs similaires à court ou moyen terme, notamment sur la route d'Yverdon ?

La Municipalité garde en permanence l'esprit ouvert à des mesures utiles. L'année 2018 devrait permettre certaines réflexions qui pourraient aboutir à de nouvelles réalisations.

Zone 20 au centre du village

CG : Quels étaient les objectifs principaux poursuivis par la mise en place de la zone 20 au centre du village ?

Offrir un centre du village plus convivial tout en assurant une sécurité accrue pour les piétons.

CG : Dans quelle mesure l'objectif tendant à diminuer le trafic des pendulaires dans notre village a-t-il été atteint ? La Municipalité est-elle en mesure de communiquer des chiffres quant à la diminution du nombre de véhicules qui était escomptée avant la mise en place de la zone 20 et la situation actuelle ?

Comme indiqué ci-dessus, le nombre de véhicules a effectivement diminué en passant de plus de 8'400/jour à 6'700. Toutefois cela reste en deçà de nos espérances dans la mesure où de nombreux automobilistes préfèrent toujours traverser le village, sachant qu'ils seront prioritaires à l'arrivée aux ronds-points, ce qui a pour conséquence inévitable de bloquer le trafic pour les automobilistes qui utilisent normalement la route de contournement.

CG : Dans l'hypothèse où l'objectif visé n'aurait pas été totalement atteint, d'autres mesures sont-elles envisagées ?

L'amélioration de la capacité de trafic sur le contournement devrait conduire à une diminution du transit au centre du village.

CG : Une extension de la zone limitée (20 ou 30 km) en direction de l'EMS, de la Poste et vers les Pâquis ou la pose de ralentisseurs/autres dans la zone 20 sont-elles des mesures qui pourraient être envisagées à terme afin de diminuer encore le transit dans le centre du village ?

Dans la mesure où Cheseaux est un centre important de transit pour les transports publics, avec en plus le prolongement de la ligne TL 54 en direction de Morrens, la pose de ralentisseurs n'est pas possible, pas plus que le prolongement de la zone 20 km/h en direction de l'EMS ou de la Poste. D'autres mesures sont envisagées, mais à ce stade ne nous pouvons pas encore nous avancer.

CG : **Quels sont les retours des habitants de la commune au sujet de la zone 20 et, plus généralement, du nouvel aménagement de la place ? Même question s'agissant des commerçants directement concernés sur la Route de Lausanne/Route de Genève ?**

D'une façon générale, la population paraît satisfaite de ces mesures et les échos sont très souvent positifs. Les commerçants ne nous interpellent pas sur les mesures mises en place.

CG : **Des mesures de vitesse ont-elles été effectuées sur la zone 20 ? Dans l'affirmative, la limitation de vitesse est-elle globalement bien respectée ? Sinon, des mesures sont-elles envisagées pour améliorer la situation ?**

Oui, nos propres mesures ont montré que dans l'ensemble le 20 km/h est bien respecté et que nous sommes au-dessous de la norme cantonale (V85) qui établit que le 85% des véhicules respectent la limitation. Toutefois, pour le 15% d'usagers qui ne la respecte pas, il est nécessaire de trouver des solutions.

Depuis le printemps 2017 nous avons entrepris diverses démarches auprès de la Gendarmerie vaudoise qui a fait plusieurs comptages qui ont montré qu'en moyenne environ 120 véhicules/jour ne respectaient pas la limitation de vitesse, 88 véhicules roulaient entre 24 et 28 km/h, 29 entre 29 et 33 km/h et 0.8 à plus de 39 km/h, ceci sur un total de 398'057 véhicules contrôlés.

Au vu des résultats obtenus, la Municipalité après des discussions avec la Gendarmerie et les spécialistes de trafic, préconise la pose d'un radar fixe au centre du village. Un préavis en ce sens sera présenté au Conseil Communal au printemps 2018.

Commentaire :

Le préavis relatif à l'installation d'un système de contrôle de vitesse au Centre du village a été refusé par le Conseil communal lors de la séance du 1^{er} mai 2018.

Parking du Grand Pré

CG : **Le budget voté de Fr. 395'000 a-t-il été respecté ?**

Le préavis n'est pas bouclé mais le budget sera a priori respecté.

CG : **Des problèmes ont-ils été rencontrés pendant les travaux ?**

Non, aucun

CG : **Quelle est la fréquentation moyenne du parking (nbre de véhicules par jour) ?**

Dans la mesure où il est ouvert depuis peu de temps, les résultats ne peuvent que refléter une situation provisoire. Il faut aussi savoir que comme le parking Radcliffe offre encore une possibilité gratuite de parcage pendant 10 heures cela fausse les résultats. Des discussions sont en cours pour modifier cette situation.

CG : **Quelle est la part de pendulaires qui parquent la voiture pour utiliser ensuite le LEB et des utilisateurs de « courte durée » (achats dans les commerces de la commune, fréquentation du pub ou d'un autre lieu de restauration au centre du village ?**

Il est trop tôt pour pouvoir disposer de ce genre de statistiques.

CG : D'autres espaces de parcage, par exemple : Radcliffe, foot, tennis, sont-ils utilisés par les pendulaires ? Les discussions avec le canton au sujet du parking Radcliffe ont-elles abouti ?

Oui, nous allons devoir prendre des mesures de limitation ou de mises à ban, pour éviter ce report de stationnement. Le parking Radcliffe sera prochainement limité à 6 heures du lundi au vendredi.

CG : Le revenu mensuel tel que calculé par la Municipalité dans son estimation prudente (71 places x fr. 5.- x 21.7 jours/mois = Fr. 7'700.-) est-il atteint à ce jour ?

Non et c'est principalement dû aux reports cités ci-dessus.

CG : Dans la négative, la Municipalité sait-elle quelle est la solution adoptée par les conducteurs de véhicules qui ont renoncé à parquer leur véhicule au Parking du Grand-Pré depuis sa transformation ? Cas échéant, des mesures pour améliorer le taux de remplissage du parking sont-elles envisagées ?

Voir ci-dessus.

CG : Quels sont les retours des habitants de la commune au sujet du parking du Grand Pré ? Même question s'agissant des commerçants directement concernés sur la Route de Lausanne/Route de Genève, en termes notamment de la fréquentation de leur commerce ?

Il est reconnu que nous offrons des conditions très favorables par rapport à d'autres lieux et que les deux heures gratuites sont très appréciées par le public et les commerçants.

CG : Dans la séance du 3 octobre 2017, M. Lanz a demandé pourquoi le forfait du parking ne porte que sur douze heures, dont deux heures gratuites, au lieu des treize heures qui seraient nécessaires pour pouvoir stationner une journée complète. La MUN a-t-elle procédé à un examen de la situation et envisage-t-elle des adaptations ?

Oui, des réflexions ont été menées, et pour l'instant nous ne souhaitons rien changer.

Remarque :

La CG regrette vivement que le parking du Grand Pré ne puisse pas être utilisé par des personnes qui doivent pouvoir stationner une journée complète. Une telle possibilité pourrait contribuer à accroître l'attractivité et l'utilisation de ce parking.

CG : La MUN a-t-elle reçu des plaintes relatives aux horaires valables, en particulier pour le samedi ?

Non, pas particulièrement.

Remarque :

La CG souhaite que la MUN examine la possibilité de modifier les horaires valables le samedi dans les zones quartier (libre ou horaire restreint) ou propose un système de macaron payant pour les habitants.

- CG : Dans la séance du 3 octobre 2017, Mme Jomini a exprimé le vœu que la haie qui borde le parking du côté de l'EMS soit composée de différentes essences indigènes et pas uniquement de charmilles. La MUN a-t-elle tenu compte du vœu de Mme Jomini ?

Pour des raisons de facilité du travail d'entretien de la voirie, nous avons choisi de planter des charmilles, toutefois le talus sera traité en prairie.

- CG : Quelles sont les modalités financières et opérationnelles des bornes de rechargement pour les véhicules électriques ? et la MUN a-t-elle des informations sur la fréquentation de ces places ?

Nous n'avons pas de statistiques dans la mesure où ces bornes sont traitées directement par la société qui les a placées, toutefois nous constatons, comme à beaucoup d'endroits qu'elles sont très peu utilisées pour l'instant.

7.3 SERVICE TECHNIQUE

Pour son rapport de gestion de l'année 2017, la CG a décidé de s'intéresser au Service technique de la Commune.

- CG : Quelles sont les tâches du service technique ?

Le service technique s'occupe de la gestion des réseaux communaux, de l'entretien des bâtiments communaux et des projets de construction ou modifications y relatifs. Il assume également le suivi et la sécurité des chantiers sur le territoire communal.

- CG : Parmi les tâches du service technique lesquelles sont externalisées et à quelles entreprises ?

Aucune des tâches ci-dessus n'est systématiquement externalisée. Des mandats sont confiés à certains partenaires externes pour la mise en œuvre de projets spécifiques d'extension ou de maintenance.

- CG : Pour quelles tâches le service technique doit coordonner avec le service d'urbaniste ?

Principalement pour la mise en œuvre des permis de construire (raccordements, surveillance des chantiers, etc...).

- CG : La collaboration entre le service technique et le service de l'urbanisme est-elle bien réglée ?

Dans l'ensemble elle se passe bien.

- CG : La collaboration entre le service technique et la voirie est-elle bien réglée ?

Dans l'ensemble elle se passe également bien.

- CG : Qui assure la suppléance du service technique ?

L'urbaniste et le technicien communal se remplacent mutuellement pour toutes les tâches générales.

Le cas échéant, en cas d'absence de longue durée, et pour des tâches plus spécifiques, il pourrait être fait appel à un soutien externe.

CG : **Est-ce que la transition entre M. Conus et M. Sanchez s'est bien déroulée ?**

Les informations transmises n'étaient pas toujours très structurées, ce qui fait que M. Sanchez a encore pas mal de choses à reprendre en main.

CG : **Parmi les domaines suivants qui assure la mise à jour des plans et l'archivage ?**

- Éclairage public : *Romande Energie principalement, et les autres prestataires*
- Canalisation des eaux usées et des eaux claires : *Le bureau Courdesse et le service technique*
- Eau potable : *Le service des eaux de la ville de Lausanne gère entièrement le réseau*
- Bornes hydrantes : *Le service des eaux de la ville de Lausanne a repris l'entier de la gestion, de l'entretien et de la pose*
- Gaz naturel : *Le service du gaz de la ville de Lausanne gère entièrement le réseau*
- Electricité : *Romande Energie*
- Câblage de communication (télé-réseau, fibre optique) : *Cablecom et Swisscom*

CG : **Un règlement ou une directive concernant l'archivage des plans techniques ont-ils été édictés ?**

L'archivage est assuré par les services concernés, et pour les documents détenus à l'interne, selon le plan d'archivage communal.

CG : **Qui assure et organise le dépannage et l'entretien des domaines suivantes :**

- Éclairage public : *Service technique, voirie et entreprises spécialisées*
- Entretien des routes : *Voirie*
- Coupe des arbres : *Voirie et garde-forestier*
- Canalisations : *Service technique et entreprises spécialisées*
- Bâtiments communaux : *Service technique, concierges et mandataires*
- Places de jeux : *Voirie et entreprises spécialisées*
- Places de parc : *Voirie et entreprises de marquage*
- Cimetière : *Voirie*

CG : **Est-ce qu'une étude a déjà été réalisée pour remplacer l'éclairage traditionnel en LED ?**

Une étude, subventionnée par le Canton, est en cours concernant le concept d'éclairage public communal.

8. LISTE DES TRAVAUX EFFECTUÉS EN 2017

La CG a demandé à la MUN de lui transmettre la liste des travaux effectués en 2017 sur les bâtiments communaux, les bâtiments scolaires ainsi que les installations sportives. Malheureusement, cette liste n'a pas été établie pour 2017. La CG n'a donc pas pu examiner si des travaux d'entretien ont été effectués. La CG espère que la MUN sera en mesure de lui transmettre, en 2019, la liste des travaux qui auront été effectués en 2018.

9. ARCHIVAGE

Article 75, chiffre 5)

Examiner les registres, rapports, procès-verbaux, archives de l'administration communale et des diverses commissions nommées par la municipalité, (sous réserve des dispositions des lois cantonales et fédérales) ;

Lors de sa séance du 18 avril 2018, la CG a pu s'entretenir avec la personne mandatée par la MUN pour s'occuper des archives en présence d'une délégation de la MUN ainsi que du Secrétaire communal et son adjointe. La CG a également procédé à la visite d'une partie des archives communales.

A cette occasion, le plan de classement des archives communales a été présenté à la CG. Le plan de classement adopté par la MUN est basé sur le plan comptable et correspond au plan de classement recommandé par le Canton. Ce plan de classement est utilisé pour le pré-archivage, c'est-à-dire pour la durée de conservation d'un document jusqu'à son archivage définitif après 10 ans. Les archives historiques doivent être classées selon un plan imposé par le Canton.

Selon les informations communiquées par la MUN, il est prévu que la personne mandatée débute l'épuration et la cotation des dossiers de construction en été 2018, puis les archives « modernes » en 2019 (pré-archivage), suivies des archives « historiques ». Le planning des divers travaux en relation avec cette restructuration s'étale donc encore jusqu'en 2020-2021. A noter que ces opérations ont pris un peu de retard pour des raisons indépendantes de la volonté de la Commune.

La CG a néanmoins posé plusieurs questions à la MUN en relation avec les archives.

CG : **Qui est responsable des archives dans son ensemble ?**

Cette tâche est confiée au Syndic (Loi sur les communes) et au secrétariat municipal.

CG : **Qui est responsable des archives d'un service ou d'un domaine ?**

Actuellement, chaque chef de service gère l'archivage de ses propres documents.

CG : **Y a-t-il un règlement ou une directive concernant l'archivage ?**

L'archivage doit répondre aux règles établies par le plan de classement.

CG : **Quels types de documents sont archivés sous forme physique (papier) ?**

Tous les documents considérés comme devant l'être selon la méthodologie commune des archivistes.

Commentaire :

Lors de l'entretien avec la MUN, il a été précisé que la liste des documents à conserver sous forme physique ressort de la loi cantonale sur l'archivage.



CG : **Quels types de documents sont archivés sous forme électronique ?**

Actuellement, l'archivage électronique n'est pas encore structuré sous la forme du plan d'archivage. Cependant de nombreuses données sont déjà stockées dans le centre d'hébergement externe et peuvent donc être retrouvées rapidement. C'est notamment le cas pour tous les PV de Municipalité et Préavis municipaux dès 1998, toutes les données comptables dès 2002, tous les courriers émis depuis 2000, ainsi que la grande majorité des échanges de mails, et plus généralement de tous les documents émis informatiquement par l'administration communale dans son ensemble.

Commentaire :

Lors de l'entretien avec la MUN, il a été précisé que la classification des documents électroniques sera la même que pour l'archivage des documents papiers.

CG : **Quels types de documents ne sont pas archivés ?**

Entre autres, tous les documents dont le cycle de vie est court, ainsi que tous ceux qui ont été produit par des entités externes, qui sont elles-mêmes tenues de les archiver.

Le processus de classification des différents documents et leur cycle de vie fait partie de la mission de l'entreprise mandatée.

CG : **Qui décide de l'archivage d'un document et de la forme de son archivage ?**

Le personnel, formé préalablement par l'entreprise mandatée. En cas de doute, nous en prenons le conseil.

CG : **Quels sont les critères de recherche d'un document archivé ?**

Cela dépend du type de document (par exemple : no de parcelle pour les bâtiments ou point du plan d'archivage pour les courriers).

CG : **Qui a accès aux archives ; sous quelle forme; avec quelle autorisation ?**

Actuellement pour la plupart des données, tout le personnel administratif. Seules les données financières sensibles, comptes, salaires, dossiers confidentiels du personnel, etc.. ne sont accessibles que par le boursier ou le cas échéant le Secrétaire municipal.

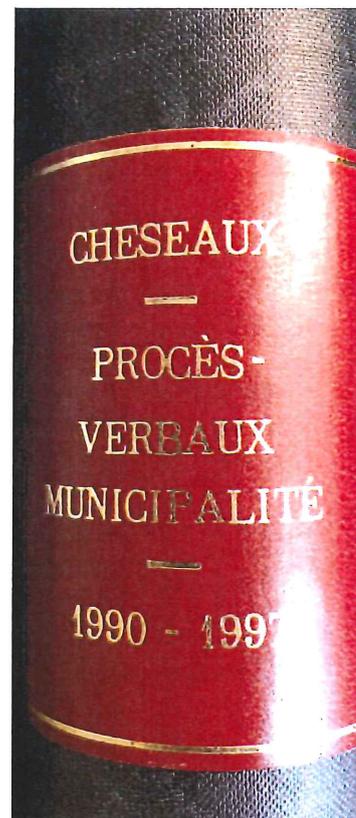
A terme selon les procédures à mettre en place et le type d'archives concernées, seuls les responsables de l'archivage devraient y avoir accès ou en autoriser la consultation.

CG : **A quelle fréquence faut-il rechercher un document dans les archives ?**

C'est relativement peu souvent. En moyenne une à deux fois par mois environ.

CG : **Quel est le risque estimé de perdre un document dans les archives ?**

Le risque zéro n'existe pas. Mais cela arrive cependant très rarement.



CG : **Quels sont les mesures de protection contre le vol des archives ?**

Les archives historiques et anciennes sont détenues dans un local ignifuge toujours fermé à clé (ancien local munitions à la voirie).

CG : **Quels sont les mesures de protection contre la destruction des archives (feu/eau) ?**

Pour les archives historiques, le local utilisé constitue une excellente protection. Les documents les plus importants (comptes, plan communaux originaux, actes de ventes, conventions etc... sont rangés dans des coffres. Pour les autres documents, il n'y a pas de mesure particulière prise.

Remarque :

La CG s'étonne que le bâtiment communal ne comporte aucun système de détection en cas d'incendie alors qu'il est très fréquenté également en dehors des heures administratives et qu'une cuisine professionnelle est installée au foyer.

CG : **Existe-t-il un « back-up » des archives et sous quelle forme ?**

Le seul back-up existant est l'archivage électronique dont il est fait mention plus haut.

CG : **Quel est le coût annuel de la solution d'archivage actuelle ?**

Il n'y a pas de coût réel pour les archives actuelles.

CG : **Quel était le coût de la réorganisation des archives ?**

Le mandat de l'entreprise porte sur un montant global de l'ordre de Fr. 70'000.- réparti sur la période allant de 2016 à 2019/2020.

CG : **Qui entretient les archives ?**

L'épuration régulière sera effectuée par l'entreprise mandatée.

CG : **Des contrôles de la qualité de l'archivage sont-ils effectués ?**

Pas pour le moment.

CG : **La place pour les archives, est-elle suffisante à moyen et long terme ?**

A moyen terme, oui. Nous serons mieux à même d'évaluer la place restante, une fois l'épuration terminée.

Commentaire :

La CG félicite la MUN d'avoir entrepris une telle démarche pour structurer et épurer les archives communales.



10. RAPPORT SUR LA VIDÉOSURVEILLANCE

Article 75, chiffre 5)

Examiner les registres, rapports, procès-verbaux, archives de l'administration communale et des diverses commissions nommées par la municipalité, (sous réserve des dispositions des lois cantonales et fédérales) ;

La CG a pris connaissance du rapport 2017 concernant la vidéosurveillance lequel a été adopté par la MUN le 6 mars 2018 ainsi que du journal des événements.

Il ressort du rapport que les images de vidéosurveillance enregistrées ont été consultées à 31 reprises. Dans la majorité des cas, la consultation des images a permis d'identifier les auteurs recherchés.

Sur les 31 consultations, 16 consultations concernent le site de la déchetterie essentiellement pour des aspects d'éliminations non conformes dans les bennes. Les autres consultations concernent la zone Marais du Billet, le pavillon scolaire de la Plantaz, la zone Gare, la zone Skate Park & buvette du foot ainsi que la zone Derrière-la-Ville.

Deux caméras de surveillance ont été ajoutées au dispositif existant, une à la Plantaz et une à la déchetterie, portant à 22 le nombre total de caméras en fonction.

En réponse à une question de la CG, la MUN a indiqué que le remplacement des caméras sur les mêmes sites ne nécessite pas de nouvelle décision. Pour le déplacement ou l'implantation de nouvelles caméras les procédures seront traitées en 2018.

La MUN a également indiqué avoir procédé au nettoyage de toutes les caméras et au remplacement de 10 caméras 5.0 mégapixels par des caméras de 8.0 mégapixels day/night afin d'avoir une meilleure qualité d'image de jour et également de nuit (pour autant que cela soit dans une zone éclairée) sur certains sites. Les zones concernées sont la place de la Gare, la Maison de Commune et le Marais du Billet, le skate-park et la buvette du foot ainsi que la cour du collège de Derrière-la-Ville.

Selon les renseignements complémentaires fournis par la MUN, le remplacement des caméras a coûté CHF 26'104.95, alors qu'il avait été prévu une somme de CHF 40'000.- au budget 2017.

11. CAHIERS DES CHARGES

Article 75, chiffre 6)

Prendre connaissance de l'effectif du personnel communal et du tableau des traitements, des cahiers des charges ;

La CG a pris connaissance de l'effectif du personnel communal, du tableau des traitements ainsi que des cahiers des charges lors de l'élaboration du rapport de gestion de l'année 2016. Le prochain examen sera effectué en 2019 pour l'élaboration du rapport de l'année 2018.

12. ENTRETIENS D'ÉVALUATION

Article 75, chiffre 7)

Vérifier que les entretiens d'évaluation du personnel communal ont été effectués conformément au Statut du personnel ;

Dans le cadre de l'élaboration du rapport de l'année 2016, la CG a pris connaissance des entretiens d'évaluation du personnel communal effectué dans le courant de l'automne 2016. Conformément au règlement du personnel, ces entretiens doivent être faits tous les deux ans. Le prochain examen sera effectué en 2019 pour l'élaboration du rapport de l'année 2018.

13. QUESTIONS RELATIVES AU RAPPORT DE GESTION 2017 DE LA MUNICIPALITÉ

CG : Chapitre II – 4.4 Commission Enfance. La MUN peut-elle détailler les résultats du groupe de travail qui a étudié la problématique des « zones grises » ?

La Municipalité n'a pas encore été informée des conclusions de ce groupe de travail, car l'étude n'est pas encore terminée.

CG : Chapitre II – 4.8 Commission Activités sportives. La MUN peut-elle préciser le montant pris en charge par la Commune de Cheseaux au déficit du Centre Intercommunal de glace de Malley ?

Nous avons versé un montant de Fr. 20'000.- en relation avec le déficit d'exploitation de la saison 2016-2017.

CG : Chapitre II – 4.8 Commission Activités sportives. Est-ce que le montant de CHF 459'934.50 correspond au déficit total ? Si non, quel a été le déficit total ?

Le montant du déficit total s'élève à Fr. 1'868'711.-.

La différence entre la contribution des 24 autres communes et le déficit total est assumée par les trois communes propriétaires.

CG : Chapitre II – 4.8 Commission Activités sportives. Il est indiqué que 20 des communes membres ont accepté de prendre part au déficit, cela signifie-t-il qu'une commune membre n'a pas accepté ?

Comme il n'existe pour le CIGM actuel aucune convention qui rend obligatoire une participation des communes, quatre communes, parmi les 27 communes membres, n'ont pas pu ou pas souhaité participer au financement de ce déficit 2016-2017.

14. CONCLUSION

La Commission de gestion tient à remercier la Municipalité, les collaborateurs de l'administration communale pour leur disponibilité et leur collaboration. La Commission de gestion tient également à relever la très bonne entente avec la COFI et la CARI.

Le présent rapport est limité aux domaines pour lesquels la Commission de gestion a exercé son contrôle.

La Commission de gestion vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs :

- de donner décharge avec remerciements à la Municipalité pour la gestion 2017
- de donner décharge de son mandat à la Commission de Gestion

Cheseaux-sur-Lausanne, le 31 mai 2018

La Commission :

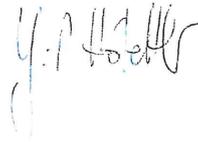
Président

Hans-Peter Guggenbühl



Rapporteur

Yves-Marie Hostettler



Membres

Walter Lanz



Claudio Venturelli



Bernard Borgeaud-dit-Avocat



ANNEXE : Rapport CARI SDIS La Mère

Commission aux affaires régionales et intercommunales,
Conseil communal de Cheseaux-sur-Lausanne

Rapport de commission SDIS La Mère

Sapeurs-pompiers



CARI
26/05/2018

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	1
LE SDIS LA MÈBRE	1
INTRODUCTION	1
LE RÔLE ET LES MISSIONS DU SDIS LA MÈBRE.....	1
LES DIFFÉRENTS TYPES D'INTERVENTIONS	2
LES EFFECTIFS	3
LES VÉHICULES D'INTERVENTION	5
LE RECRUTEMENT	5
QUE DOIS-JE FAIRE EN TANT QUE CITOYEN ?.....	6
LE FINANCEMENT DU SDIS LA MÈBRE	6
LE RÔLE DE LA COMMUNE DE CHESEAUX-SUR-LAUSANNE	6
PARTICIPATION À L'EXERCICE ARI	8
LES MISSIONS DES SAPEURS-POMPIERS	9
CONCLUSION	12
GLOSSAIRE :	12
ANNEXE :	13

LE SDIS LA MÈBRE

Introduction

Le SDIS La Mère est le Service de Défense Incendie et de Secours de La Mère. Il regroupe les sapeurs-pompiers volontaires des communes du Mont-sur-Lausanne, de Cheseaux-sur-Lausanne, de Romanel-sur-Lausanne et de Jouxens-Mézery. Pour tenter de mieux comprendre cette entité, ce rapport de commission s'articule autour de deux axes principaux. Premièrement, nous présentons les activités du SDIS La Mère ainsi que son fonctionnement. Dans un deuxième temps, nous nous concentrons sur le rôle et les missions de la commune de Cheseaux-sur-Lausanne dans le dispositif. Ce document est rédigé à partir d'un entretien avec le Commandant du SDIS La Mère, Madame Marie-Claude Remy, de l'observation directe d'un exercice, de différents documents fournis tels que le rapport final 2017 et du site internet du SDIS La Mère¹.

Le rôle et les missions du SDIS La Mère

Le SDIS La Mère est un corps de sapeurs-pompiers volontaires, c'est-à-dire investi dans cette activité de façon non-professionnelle, intervenant sur les quatre communes citées ci-dessus pour des motifs variés tels que les incendies (logements, voitures, etc.), les inondations (de caves par exemple),

¹ <https://www.sdis-lamebre.ch/>

les sauvetages de personnes ou d'animaux, etc. En revanche, il n'intervient pas sur les accidents chimiques ou les désincarcérations. Le service fonctionne 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, pour certains événements, en collaboration avec les sapeurs-pompiers professionnels de Lausanne. Le SDIS La Mère constitue donc un organe important de protection de la population des différentes communes, situé dans 3 casernes : au Mont-Sur-Lausanne, à Cheseaux-Sur-Lausanne et à Romanel-Sur-Lausanne.

« Au début de chaque législature, les Municipalités des communes partenaires nomment une Commission consultative du feu. Elle est formée :

- du Commandant
- du quartier-maître
- de l'officier responsable de chaque site opérationnel
- ainsi que de trois membres par commune désignés par celles-ci, dont un Municipal et un conseiller communal

Sa présidence est assurée à tour de rôle par l'un des Municipaux délégués par chacune des quatre communes. Son vice-président est le Municipal délégué de la commune devant présider l'année suivante.

Les Municipalités fixent d'entente entre elles les modalités d'organisation de la Commission consultative du feu, ainsi que les tâches qu'elles entendent lui confier »².

La Commission consultative du feu se réunit 4 fois par année.

Les différents types d'interventions

Le SDIS effectue, comme évoqué, des types d'interventions variés. Néanmoins, trois d'entre eux sont plus récurrents. Il s'agit des interventions liées aux inondations, aux alarmes automatiques ainsi qu'aux feux. La répartition des différents types d'interventions est illustrée dans le schéma ci-dessous.

² « Convention intercommunale sur le service de défense contre l'incendie et de secours SDIS la Mère », article 3, page 2.

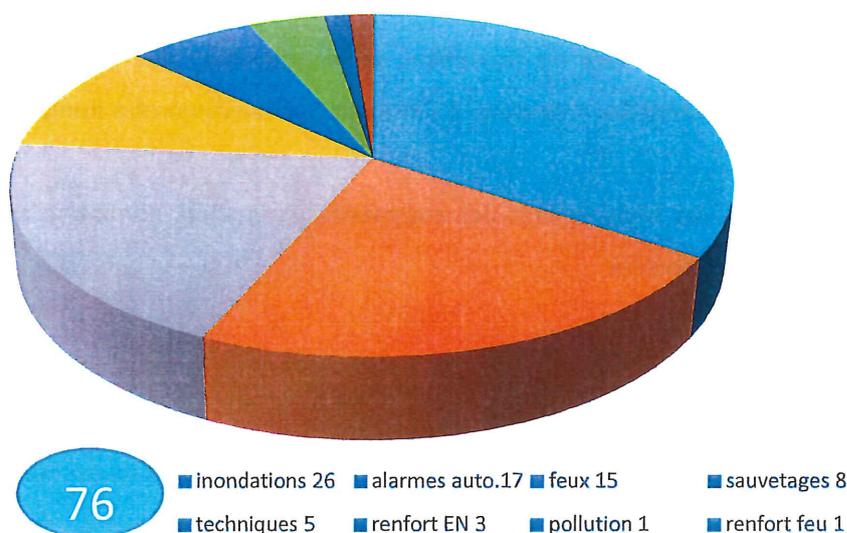


Figure 1- Interventions 2017 -Source SDIS-La Mère

Le barème de facturation figure dans l' « Annexe 1 au règlement intercommunal sur le service de défense contre l'incendie et de secours SDIS La Mère », article 1 et suivants.

En cas d'alerte dans la galerie de contournement de Cheseaux, c'est la caserne de Lausanne qui intervient avec des appareils respiratoires différents qui ont une plus grande autonomie. Heureusement, à ce jour, nous n'avons pas eu d'incident à déplorer dans cette galerie mis à part, un feu de scooter à l'entrée dont le SDIS la Mère s'est chargé.

Les effectifs

Au sein du SDIS, les personnes engagées sont réparties en différents grades et fonctions. En 2017, la hiérarchie se compose comme suit : 19 officiers, 8 sous-officiers supérieurs, 21 sous-officiers, 55 personnes membres du DPS (détachement premier secours) et du DAP (détachement d'appui), 12 recrues et 22 JSP (jeunes sapeurs-pompiers). Les effectifs sont plutôt stables. Il est nécessaire d'habiter l'une des communes du SDIS pour y être incorporé. A noter que, même si le SDIS la Mère bénéficie de l'apport financier de Jouxteins-Mézery, ce qui n'est pas négligeable, cette commune ne compte, pour le moment, pas de sapeur-pompier volontaire. Comme il n'y a pas de caserne sur son territoire, ils seraient rattachés à celle de Romanel-Sur-Lausanne.

Dans le graphique ci-dessous, nous remarquons que la proportion de femmes est minoritaire. Sans une étude précise sur le sujet, difficile d'en connaître les raisons exactes : La maternité ? La crainte de ne pas avoir sa place dans ce monde majoritairement masculin ? Néanmoins, les mentalités évoluent

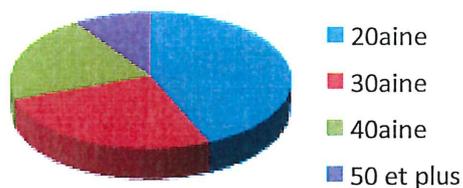
gentiment et sur les affiches actuelles d'appel au recrutement y figurent dorénavant une femme et un homme pour plus de parité. Nul n'est besoin de recourir exclusivement à la force, car le matériel de plus en plus technique avec beaucoup d'électronique embarquée demande de très bonnes connaissances d'utilisation et bénéficie d'avancées notable en matière d'ergonomie.

Répartition

HOMMES/FEMMES



AGES



18.01.2018

Commission Consultative du Feu

3

Figure 2- Données 2017 - Source SDIS-La Mère

Avec la nomination d'une femme Commandant depuis le 20 décembre 2017 qui jouit d'une solide expérience sur le terrain depuis déjà 20 ans, nous pensons que cela motivera plus de candidatures féminines. Bien évidemment, chaque personne motivée, homme ou femme, est toujours la bienvenue.

Les véhicules d'intervention



Photos : Source SDIS-La Mère

Le recrutement

Pour pourvoir à ses effectifs, le SDIS procède à un recrutement cantonal en novembre. L'ensemble des nouveaux citoyens (nouveaux habitants et jeunes ayant atteint leur majorité) reçoivent un courrier d'information à ce sujet. En parallèle, une campagne d'information via des affiches ainsi que par internet est mise en place. Suite à cela les personnes motivées peuvent suivre les cours de formation pour les recrues.

Le SDIS peut également compter sur les JSP (Jeunes Sapeurs-Pompiers) qui décident de poursuivre leur parcours de sapeur-pompier volontaire en demandant à être incorporé dès leurs 18 ans.

Les 22 jeunes âgés de 8 à 18 ans suivent une formation composée d'une dizaine d'exercices par année. Ils participent également au championnat suisse où ils se sont déjà illustrés par leurs performances.

Les qualités pour être sapeurs-pompiers sont décrites ci-dessous :

- Etre disponible
- Avoir un esprit d'équipe
- Avoir le goût de l'effort
- Aimer la discipline

Il s'agit d'un engagement valorisé à différents égards par exemple lors de la transmission pour les instructeurs ou au niveau professionnel sur le CV.

D'autre part, afin de sensibiliser à la cause des sapeurs-pompiers, le SDIS organise des journées de découverte lors du passeport vacances.

Que dois-je faire en tant que citoyen ?

En tant que citoyen, le comportement à adopter est relativement simple. Dans une situation nécessitant l'intervention des pompiers il faut les appeler au 118. Par la suite il convient de préciser le lieu où l'on se trouve, de les renseigner au mieux sur la gravité de la situation, de faire confiance et de suivre de manière attentive les consignes des pompiers.

Le financement du SDIS La Mère

Le SDIS La Mère se finance de deux manières différentes. L'une des ressources n'est autre que l'Etablissement cantonal d'assurance (l'ECA). Il finance l'achat et l'entretien des véhicules ainsi que du gros matériel. Il participe également au coût de la formation du personnel. L'autre source de financement est fournie par les différentes communes du territoire du SDIS. Elles paient le petit matériel, la gestion du SDIS (matériel de bureau, téléphones, bâtiments, essence etc.). Leur participation est calculée à partir de deux critères : en proportion de leur population ainsi qu'en fonction de leur valeur d'assurance immobilière ECA de l'ensemble de la commune³. A noter que la gestion de la comptabilité est centralisée dans la commune du Mont-sur-Lausanne.

Le rôle de la commune de Cheseaux-sur-Lausanne

Au vu de ce qui précède, le fonctionnement du SDIS, avec ses différentes interactions entre les communes et l'ECA, peut sembler complexe. Cependant, chacune des communes a différentes tâches à accomplir. La première consiste, comme évoqué ci-dessus, à financer une partie des activités du SDIS. Ainsi, pour l'année 2017 la commune de Cheseaux-sur-Lausanne a payé un solde total de CHF 54'459.-

³ Voir note sur la répartition des frais d'équipement et de fonctionnement du SDIS

Ce montant est la contribution de notre commune au fonctionnement du SDIS. La Commission a pu consulter la feuille de répartition des charges financières entre les différentes communes du SDIS la Mèbre, mais ne peut pas révéler la répartition chiffrées des autres communes.

Les communes ont également la responsabilité de l'entretien des bâtiments. Selon le rapport d'expertise des anciens bâtiments communaux qui a été établi le 28 juin 2016 par l'entreprise « Fragnière Partenaires Sàrl », la caserne de Cheseaux nécessite des travaux conséquents pour répondre aux normes actuelles. Des mesures urgentes ont déjà été prises afin de répondre aux normes de sécurité pour les usagers de ce local. Il conviendrait, dès lors, de la rénover, mais les perspectives de VIDIS (Vision Intégrée Défense Incendie et Secours 20-25, développé plus en détail à la page 8) vont peut-être obliger à la réorganisation de certains SDIS et rendent donc difficile la prise de décision de la commune. Devant cette incertitude, on peut donc concevoir que notre commune ne veuille pas engager de gros travaux coûteux pour le moment.



Photo : Source La Cari

Une autre responsabilité des communes concerne l'appel au recrutement.

Un des objectifs du Commandant est de faire le point avec les quatre Communes sur ce qui se fait à ce sujet, afin de déterminer les actions entreprises qui doivent être maintenues et celles qui pourraient être développées. Ceci dans le but d'augmenter le nombre de participants au recrutement, ainsi que la visibilité des actions du SDIS auprès de la population.

Vis-à-vis de notre commune de Cheseaux, selon les informations du Commandant, le SDIS est heureux des rapports qu'il entretient avec notre Municipalité et avec le Municipal, Monsieur Serge Sandoz qui est en charge de ce dicastère.

Enfin, il convient de noter que beaucoup de projets et de décisions sont en cours de réflexion en raison du projet Vision Intégrée Défense Incendie et Secours 2020-2025 dit *Vidis*. Il s'agit d'un plan de réorganisation important des sapeurs-pompiers de la couronne lausannoise discuté par les municipaux, les SDIS et l'ECA. Il a été constaté que durant la journée, il y a une difficulté à recruter suffisamment de sapeurs-pompiers volontaires qui travaillent souvent hors de leur village. L'une des idées évoquées serait qu'en journée du lundi au vendredi (06h00-18h00), les sapeurs-pompiers professionnels de Lausanne s'occuperaient de toutes les interventions (faisant appel aux SDIS en cas d'événement majeur) et que les SDIS interviendraient la nuit et durant le week-end (vendredi 18h00 - lundi 06h00), sur leur territoire et en renfort sur l'agglomération lausannoise. Cette réponse apporte une solution au manque de sapeurs-pompiers volontaires durant la journée, mais elle pointe d'autres soucis comme le temps d'intervention depuis la caserne de La Vigie à Lausanne et le fait que cela prêterait les sapeurs-pompiers volontaires de jour qui travaillent dans leur village (agriculteurs, indépendants, employés, etc.). De ce fait, la caserne de Lausanne compterait moins de sapeurs-pompiers professionnels de service durant la nuit. Le projet est encore en discussion, notamment entre les différents SDIS concernés, dont Lausanne bien sûr.

A noter que le SDIS la Mèbre collabore déjà avec le SDIS Sorge (Bussigny, Crissier, Villars-Ste-Croix) et Lausanne-Epalinges pour l'école de formation des recrues intercommunales (l'EFRI).

A présent, nous poursuivons notre rapport en vous décrivant l'exercice des sapeurs-pompiers auquel nous avons assisté.

PARTICIPATION À L'EXERCICE ARI

Le 17 avril 2018, sur invitation du Commandant Marie-Claude Remy, trois membres de notre commission ont participé en tant qu'observateur à l'exercice ARI (porteurs d'appareils respiratoires), afin d'expérimenter la réalité du terrain. Cet exercice impressionnant s'est déroulé à 19h30 au centre de formation de la Rama (CFR) à Montheron pour se terminer vers 22h30. Il a lieu 4 fois par année par petits groupes d'environ 10 sapeurs-pompiers accompagnés de leurs formateurs. Pour votre information, le SDIS la Mèbre compte 52 porteurs d'appareils respiratoires et 11 en formation.

Le site de la Rama est très bien entretenu par le canton et l'ECA. Il est mis gratuitement à la disposition des communes du SDIS la Mèbre. On y découvre un petit immeuble aménagé avec son garage attenant. Ce bâtiment est truffé de capteurs ultra-technologiques avec notamment l'indication des températures, la quantité d'eau utilisée, etc. Un centre de contrôle se trouve au rez-de-chaussée.

Tout le matériel (échelles, appareils respiratoires, tuyaux, etc.) est dûment contrôlé. Si un appareil respiratoire n'est pas utilisé, tous les 6 mois, il est automatiquement contrôlé. Une des règles d'or est

que le matériel doit être toujours parfaitement en ordre et opérationnel. Pour les porteurs d'appareils respiratoires, il y a un mélange entre des sapeurs-pompiers peu expérimentés et d'autres plus expérimentés.

Les missions des sapeurs-pompiers

- Sécuriser les lieux et se sécuriser
- Sauver les êtres humains, les animaux, l'environnement et ensuite les biens
- Tenir pour limiter l'étendue des dommages
- Protéger les lieux des dégâts subséquents (risque d'inondation notamment dans l'appartement en dessous, rideau d'eau pour protéger des fumées, etc.)
- Maîtriser l'événement



Photo : Source SDIS-La Mère

Dans la panoplie des porteurs d'appareils respiratoires, la caméra thermique est très utile pour retrouver des gens, des animaux et se rendre compte de chaleurs anormales. Une ligne guide ou fil d'Ariane est utilisé pour retrouver la sortie. Un rideau stop fumée est utilisé sur une porte pour éviter que les fumées ne se propagent plus loin et une fois le feu maîtrisé, un ventilateur électrique dissipe ces fumées. Chacun dispose d'une balise pour la sécurité des équipes au sein du sinistre. Une alarme se déclenche automatiquement lorsque la personne est immobilisée trop longtemps et sonne de plus en plus fort. La personne en mauvaise situation peut aussi la déclencher en appuyant elle-même sur

le bouton rouge. Ils partent toujours à 2 et ont un manomètre pour contrôler l'air encore disponible dans leur bouteille. Un autre accessoire utile est le klaxon-sonnette pour communiquer selon un code établi (1 x en avant, 2 x veut de l'eau, 3 x est-ce-que tout va bien ? etc.). Ils portent à leur ceinture une liaison AUTOROLL qui est un dispositif qui permet de rester relié à ses collègues lors de l'intervention. Il emporte aussi avec eux une cagoule pour évacuer le sinistré avec une petite autonomie d'air.

Un produit additif chimique, du mouillant (tensioactif), peut être mélangé à l'eau qui la rend plus pénétrante. Une lance cobra perforante (élément abrasif avec eau sous pression) permet de percer des trous dans le béton ou dans les parois métalliques en quelques secondes. C'est un outil assez génial qui permet aux sapeurs-pompiers de rester à l'extérieur en prenant moins de risque, car il permet de lutter contre le feu et les hautes températures sans ouvrir une porte. Elle est cependant à utiliser avec beaucoup de précaution.

Le danger guette à chaque instant les sapeurs-pompiers qui doivent faire très attention à deux phénomènes très dangereux comme le « flash over » (inflammation des gaz) et le « backdraft » (retour de feu) qui après avoir consommé tout l'oxygène d'une pièce s'éteint peu à peu. Une fois l'ouverture d'une porte ou d'une fenêtre, l'air frais s'engouffre à nouveau et le feu explose de plus belle.

Nous sommes impressionnés avec quel calme, quel professionnalisme et quelle concentration les sapeurs-pompiers s'entraînent pendant cet exercice qui ne peut bien évidemment simuler le stress de la situation réelle. Durant leur exercice, ils utilisent comme combustible le gaz car l'allumage et l'extinction sont extrêmement facile à contrôler. Le seul désavantage lors de la simulation d'incendie est qu'une fois éteint il n'y a pratiquement plus de chaleur résiduelle. Cela ne reflète pas la réalité du terrain.

Dernièrement un braquage avec feu à des véhicules a été perpétré au Mont-sur-Lausanne et a nécessité l'intervention des pompiers du SDIS La Mèbre. Ceux-ci sont intervenus après la fuite des malfrats armés pour éteindre le feu aux véhicules.

Avec les avancées technologiques en matière de propulsion alternative, le travail des sapeurs-pompiers se complique. Pour se protéger lors d'un feu de voiture, celle-ci est stabilisée avec des sabots, le feu est combattu en commençant par les côtés du véhicule. En cas de véhicule GPL, il est possible d'intervenir en utilisant le canon à eau depuis le camion dans un souci de protection. Pour les véhicules équipés de batteries électriques, celles-ci peuvent aussi être très instables et s'enflammer même plusieurs heures après que le feu ait été éteint.

Les Airbags peuvent également se déclencher intempestivement après le choc. L'équipe d'intervention doit aussi veiller aux véhicules modernes équipés du « start&stop » lors de l'extraction du conducteur en cas de malaise, car une fois le pied enlevé de la pédale, le véhicule peut redémarrer tout seul.

Nous constatons qu'au sein du corps des pompiers règne des liens d'amitiés très forts, un sens des responsabilités accru, une parfaite autonomie, une écoute de l'autre et un esprit d'équipe nécessaire au bon déroulement des opérations souvent délicates. Cela motive certains à rejoindre les sapeurs-pompiers professionnels.

Le Major Remy essaie d'assister le plus possible aux exercices afin de maintenir à jour sa formation, d'être visible sur le terrain et de rester plus proche et à l'écoute de son équipe.

CONCLUSION

La CARI salue le très bon fonctionnement et le fort engagement du SDIS la Mère.

Le SDIS la Mère souhaite collaborer davantage avec la Commune pour l'appel au recrutement.

Il ressort aussi que les visites des membres de la Commission Consultative sont toujours appréciées lors des exercices des sapeurs-pompiers du SDIS la Mère.

Il est important de suivre l'avancée du projet VIDIS.

La Commission tient encore à remercier chaleureusement le Commandant, Madame Marie-Claude Remy, pour ses informations, sa disponibilité et vous propose, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux de donner décharge à la Commission de son mandat.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 26 mai 2018

Pour la Commission,

Éric Michel



Catherine Prudhomme



Caroline Vaney



Le rapporteur

Antoine Müller



La présidente

Anne Pécoud-Girardet



Glossaire :

ECA : Etablissement Cantonal d'Assurance

SDIS : service de défense incendie et de secours

DPS : détachement premier secours

DAP : détachement d'appui

JSP : jeunes sapeurs-pompiers

EN : éléments naturels

EFRI : école de formation des recrues intercommunale

VIDIS : Vision Intégrée Défense Incendie et Secours 20-25

Annexe :

- Feuille de répartition des charges financières 2017 du SDIS la Mère

La Commission a pu la consulter mais n'a pas le droit de diffuser publiquement les valeurs des autres communes.

Néanmoins, nous vous présentons ci-dessous, un extrait décrivant le principe de la répartition financière des frais d'équipement et de fonctionnement au sein du SDIS la Mère.



SDIS LA MÈBRE

Service des finances
Route de Lausanne 16
1052 Le Mont-sur-Lausanne

T : 021 651 91 91

bourse@lemontsurlausanne.ch
www.lemontsurlausanne.ch

Année 2017

Répartition des frais d'équipement et de fonctionnement du Corps de sapeurs-pompiers selon art. 7 de la Convention

- 50% proportionnellement à la population résidente de chaque commune au 1er janvier de chaque année,
- 50% proportionnellement à la valeur d'assurance immobilière ECA de chaque commune au 1er janvier de chaque année.

Total des charges	463'477.15
./. Facturation d'intervention à des tiers	-16'338.00
./. Ventes et prestations diverses	0.00
./. Subsidés ECA	-213'790.20
Soldes des charges à répartir	233'348.95